

Cadre de gestion des risques climatiques de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts s'est doté d'une gouvernance et d'outil pour mesurer l'exposition de ses actifs aux risques climatiques, physiques et de transition. Ces outils de mesure sont progressivement déployés dans l'ensemble des métiers de l'Etablissement public pour prise en compte du risque climatique au moment de la décision de financement ou d'investissement et pour un suivi de l'exposition globale des portefeuilles, à travers la cartographie des risques Groupe et le cadre d'appétit aux risques. La politique climat (atténuation et adaptation) du Groupe le prémunit en partie contre les risques de transition et les risques physiques.

Définition

Les risques physiques correspondent aux risques de pertes financières causées par l'occurrence d'événements climatiques extrêmes (vagues de chaleur, inondation, cyclones, sécheresses) ou par les conséquences d'évolutions graduelles liées au changement climatique (montée du niveau de la mer, changement du régime des précipitations).

Le risque de transition représente le risque de pertes financières causées par la transition vers une économie bas carbone. Il peut se matérialiser à travers la mise en place d'un régime fiscal incitatif (taxe carbone, système d'échange de droits à émettre (interdiction des véhicules thermiques neufs à partir de 2035) ou encore l'évolution des préférences des consommateurs.

1

Gouvernance des risques climatiques

Comité de pilotage des risques ESG

Le Comité de pilotage des risques climatiques (ci-après « Comité de pilotage ») a pour rôle de fixer les priorités et la feuille de route de l'Etablissement public en matière de mesure et de gestion des risques climatiques. Plus particulièrement, le Comité de pilotage a pour objectifs et compétences de (i) coordonner les travaux menés au sein de l'Etablissement public en matière de mesure des risques climatiques ; (ii) informer la gouvernance sur les dispositifs de gestion des risques climatiques en place et en cours de développement / déploiement, (iii) valider les évolutions méthodologiques et les outils déployés au sein de l'Etablissement public en matière de mesure des risques climatiques. Ce Comité de pilotage se tient à une fréquence, a minima, trimestrielle. Il est coprésidé par le (la) directeur de la politique durable du Groupe et le (la) responsable de la direction du pilotage transverse des risques. Il réunit différentes directions de

l'Établissement public (GDA – gestion d'actifs, BdT – Banque des Territoires, GPS – Gestion des participations stratégiques, DFFE – direction du fonds d'épargne).

Depuis 2022, le comité de pilotage des risques ESG travaille de manière prioritaire sur les risques climatiques, car ce sont, parmi les risques ESG, ceux qui concentrent l'attention du régulateur et ceux pour lesquels il existe déjà de nombreux travaux, bases de données et analyses.

Comité du réseau des risques ESG

Le réseau des risques ESG rassemble l'ensemble des filiales du Groupe Caisse des Dépôts dans le but de partager les avancées en matière de mesure des risques climatiques et de déploiement concret des outils dans les activités des entités du Groupe et pratiques en matière de gestion des risques et de stratégie.

Comité des directeurs des risques du Groupe

Le Comité des Directeurs des Risques du Groupe (« CDRG ») est tenu informé des principales évolutions concernant l'identification, la mesure et la maîtrise des risques climatiques au niveau du Groupe. Le CDRG promeut les échanges de bonnes pratiques et de méthodologies au sein du Groupe et l'harmonisation des travaux relatifs à la gestion des risques climatiques. Il valide les indicateurs Groupe intégrés au cadre d'Appétit pour le Risque et au profil de risque du Groupe.

COMEX

Le COMEX est informé annuellement des avancées de la mise en œuvre de la feuille de route risques climatiques. Les résultats des analyses de risques sont présentés a minima semestriellement au COMEX à travers la synthèse mensuelle des risques.

Commission de surveillance et comités dédiés

Conformément aux pouvoirs qui lui sont reconnus par l'article L 518-7 du code monétaire et financier, la Commission de surveillance, et, le cas échéant, chacun des comités prévus sur le plan réglementaire sont appelés à se prononcer sur la stratégie du Groupe, sa politique climatique, ses objectifs opérationnels et son dispositif de gestion des risques dont font partie intégrante les risques climatiques. Conformément à l'article 48 du règlement intérieur de la Commission de surveillance, le Comité d'audit et des risques a pour mission d'examiner la stratégie et l'appétence en matière de risques climatiques et les limites globales d'exposition aux risques. L'organe de surveillance, dont le Comité d'audit et des risques, détermine la nature, le volume, la forme et la fréquence des informations qui lui sont transmises, pour analyse ou décision. Les enjeux en matière de risques climatiques pour le Groupe sont remontés, a minima, annuellement au Comité d'audit et des risques et à la Commission de surveillance qui prennent en compte ce volet dans leur prise de décision (à l'automne). Par ailleurs des éléments sur les risques climatiques sont produits dans le profil de risques et remontés à la Commission de Surveillance à un rythme semestriel.

2

Prise en compte des risques climatiques dans la stratégie

Atténuation, pour réduire les risques de transition

La politique climat du groupe, mise à jour en 2022, le prémunit en partie des risques de transition. Elle fixe un objectif de décarbonation aligné avec des scénarios 1,5°C pour toutes les activités du Groupe, qui se traduit par l'adoption de trajectoires 1.5°C ou inférieures à 2°C et l'encadrement des énergies fossiles. Elle est assortie de politiques sectorielles (transports, immobilier, pétrole et gaz). Cette politique a été formalisée avant l'évaluation des risques climatiques. La prochaine révision de ces documents (prévue au T1 2025 dans le cadre de la directive CSRD) s'appuiera sur les analyses de risques de transition : les secteurs les plus à risque devront faire l'objet de directives sectorielles claires indiquant quels types de projets et d'activités le Groupe souhaite soutenir dans ces secteurs pour accompagner la transition des acteurs.

Adaptation, pour réduire les risques physiques

L'analyse des risques physiques est un préalable à l'adaptation au changement climatique. Un plan d'actions d'adaptation pour le Groupe a été adopté en 2022 et étendu en 2024. Chaque entité du groupe a pris l'engagement d'inclure l'adaptation au changement climatique dans tout ou partie de ses activités qu'elles soient opérationnelles ou financières, avec la mise en place des actions d'adaptation là où des risques significatifs sont identifiés. Depuis 2022, des travaux ont été menés sur les classes d'actifs suivantes : infrastructures, immobilier, filiales opérationnelles et commerciales, investisseurs et gestionnaires de portefeuille. Le déploiement du plan d'actions se poursuit sur les prêts et des réflexions sur la création d'offre de prêts dédiés est en cours. Son appropriation et sa déclinaison par métier devrait permettre de réduire au moins partiellement les risques physiques auxquels le groupe est exposé. En outre, les politiques et stratégies Groupe vise à contribuer à réduire les risques physiques sur le territoire en mobilisant des enveloppes de financement en faveur des acteurs territoriaux dédiés à la thématique.

3

Intégration des risques climatiques à la gestion des risques

Politique des risques climatiques

L'objectif de la Politique des risques climatiques est de fixer un cadre général du Groupe permettant d'assurer la maîtrise des risques induits par le changement climatique et de contribuer à l'objectif de transformation écologique du Groupe. Elle précise les attendus en matière de gouvernance des risques climatiques et de dispositif de gestion et d'encadrement

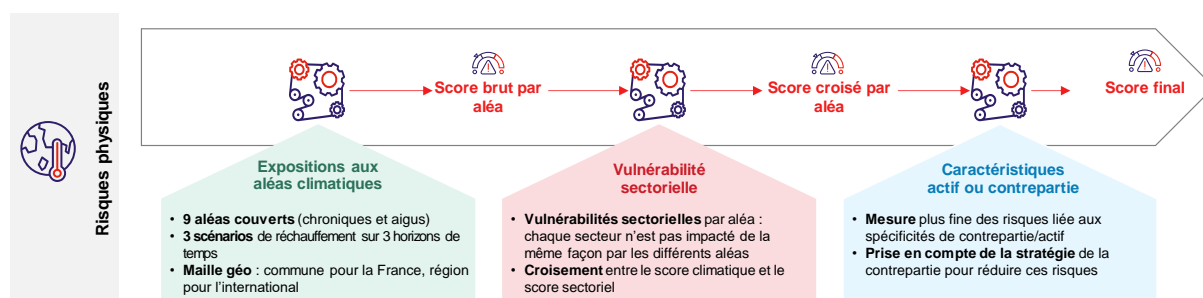
du risque climatique. Elle s'applique aux filiales financières régulées. Elle ne s'applique pas aux filiales non financières du Groupe mais peut servir de guide de bonnes pratiques.

Mesure des risques climatiques

Les méthodologies de *scoring* des risques climatiques (risques physiques et de transition) ont été intégralement conçues en interne par les équipes de l'Etablissement Public et ont fait l'objet d'une revue externe indépendante. Ces méthodologies sont intégrées dans un outil de *scoring* qui peut être utilisé à l'**engagement** ou bien **pour l'appréciation du niveau de risque global d'un portefeuille ou d'un bilan**.

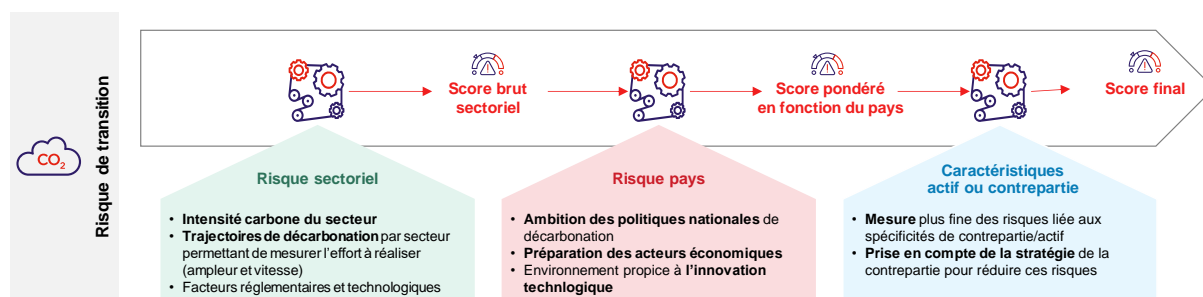
L'outil de scoring **risques physiques** croise :

- les données climatiques futures selon 3 scénarios climatiques¹ pour 9 aléas et trois horizons de temps (2040, 2070, 2100) en fonction de la localisation des actifs ;
- la vulnérabilité sectorielle aux différents aléas, certains secteurs étant structurellement résilients/vulnérables à la matérialisation d'un évènement climatique ;
- les mesures d'adaptation prises par la contrepartie pour réduire ses risques.



L'outil de scoring **risque de transition** croise :

- Une analyse sectorielle, incluant une mesure de l'émissivité des secteurs d'activité et des efforts de décarbonation à réaliser pour parvenir à la neutralité carbone en 2050 ;
- La dynamique des pays de la contrepartie ou du projet en termes de transition ;
- Les éléments propres à la stratégie de décarbonation de la contrepartie.



Intégration dans les processus risques

L'identification et le suivi des risques climatiques reposent sur plusieurs processus interagissant ensemble : la mesure des risques à l'engagement, le suivi des risques, la cartographie des risques, le cadre d'appétit pour le risque et les stress-tests climatiques. Pour

¹ Scénarios du GIEC correspondant à des trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre entraînant un réchauffement allant de +2°C à +5°C.

chacun de ces processus, l'intégration des risques climatiques s'appuie sur l'utilisation des scores de risques climatiques produits selon la méthodologie présentée ci-dessus.

L'analyse des risques climatiques s'intègre à tous les processus risques existants :

■ Engagement

Pour l'établissement public, l'objectif est d'intégrer une analyse des risques climatiques dans les analyses financières déjà existantes

- Pour la Banque des Territoires, la première analyse des risques climatiques est assurée par l'instructeur en direction régionale, sur la base de l'outil de *scoring*. La deuxième ligne de défense est assurée par les analystes risques de la Direction des risques du Groupe (DRG).
- Pour la gestion d'actifs la première analyse des risques climatiques réalisée avec l'outil de *scoring* est automatisée et ne nécessite pas d'action des gérants. La deuxième ligne de défense est réalisée par l'analyste DRG en charge de l'analyse financière qui revoit et valide l'analyse au niveau de la contrepartie selon les mêmes modalités que celles prévues pour l'analyse financière « classique ».
- Pour la gestion des participations stratégiques, l'instructeur de l'équipe GPS est responsable de la première analyse. Cette analyse est transmise à l'équipe risque.

Dans tous les cas, le score assigné à la contrepartie pour chaque risque climatique peut ensuite être utilisé pour modifier la note de crédit de la contrepartie dans le système de notation (tel que déjà prévu dans les procédures de notation des contreparties « over ride ESG »).

L'analyse des risques climatiques est incluse dans les grilles d'analyse ESG qui sont à fournir par les équipes instructrices au service de politique durable, pour tous les dossiers passant en comité des engagements.

Les filiales développent leurs propres outils de risques climatiques pour mesurer leur exposition aux risques physiques et aux risques de transition.

- **Suivi des risques** (groupe) : le suivi annuel des scores climatiques est réalisé au niveau des scores de contreparties (GDA, BDT, GPS) par DRG. Sur la base de ces scores régulièrement mis à jour, il est possible de produire des indicateurs permettant d'avoir une vision agrégée des risques en portefeuille.
- **Cartographie des risques** (groupe) : la cartographie des risques Groupe a été enrichie avec la création d'une famille de risque de niveau 2 dédiée aux risques climatiques qui permettra d'avoir une vision plus fine du risque agrégé.
- **Encadrement des risques** (groupe) : le cadre d'appétit aux risques est désormais doté d'indicateurs plus précis et quantitatifs de suivi de l'exposition aux risques physiques et de transition. Ces indicateurs sont inclus dans le profil de risque trimestriel.
- **Stress-tests** (groupe) : des chocs sur les portefeuilles sont modélisés sur la base des scores climatiques attribués aux contreparties, selon des scénarios de transition ou de réchauffement climatique.

4

Métriques

Le cadre d'appétit aux risques inclut plusieurs indicateurs relatifs aux risques climatiques :

- Risques physiques :
 - o La part des encours (en %) en risque physique élevé (périmètre EP, travaux en cours pour avoir un indicateur Groupe)
 - o La part des encours ayant un risque élevé sur plus de deux aléas aigus (périmètre EP)
- Risques de transition
 - o La part des encours (en %) en risque de transition élevé (périmètre EP, travaux en cours pour avoir un indicateur Groupe)
 - o Part de l'exposition aux entreprises actives dans l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur des combustibles fossiles (périmètre : gestion d'actifs)
 - o Réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles de titres de marché (périmètre : gestion d'actifs).

Depuis 2024 (FY2023), les résultats d'analyse d'exposition du bilan de l'Etablissement public aux risques climatiques sont publiés dans le rapport d'engagement sociétal.